

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 07 novembre 2022 de 18h30 à 21h05.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Stéphane, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PERRIN Céline, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : LABARRE Alexis ayant donné procuration à STEPHAN Murielle, LINCOLN Anne ayant donné procuration à FRAPART Yves, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Béatrice ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à GUICHON Julie et SERVENAY Caroline ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre.

Secrétaire de séance : DÉsirANT Françoise

2 spectateurs

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Monsieur Frapart Stéphane demande à Madame Lainé s'il est plus facile pour elle d'établir les comptes rendus avec l'enregistrement de la séance. Madame Lainé évoque une charge de travail supplémentaire. L'écoute demande du calme et de la concentration. Cela demande aussi une certaine rigueur lors des échanges car l'écoute est parfois difficile lorsque les élus parlent en même temps ou en petits groupes. Madame Perrin et Monsieur Frapart Yves proposent à Monsieur Cartier de se renseigner sur un logiciel de transcription afin de faciliter le travail de Madame Lainé.

Approbation de procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 03 octobre 2022 à l'unanimité avec les modifications suivantes : Pour les 2 tarifs de la soirée Beaujolais, qu'il soit notifié « comme le fut le cas par le passé » Pour le règlement de la salle des fêtes, qu'il soit précisé le nombre de décibels autorisés soit 95Db, et de supprimer la phrase sur la capacité de la salle des fêtes, celle-ci étant inscrite 2 fois.

Monsieur Frapart Stéphane remarque que le compte-rendu est très long et s'interroge sur l'utilité de cette méthode. Monsieur le Maire rappelle que ce système a été mis en place sur la demande de Monsieur Mexique Bruno.

Renouvellement Convention SPLX Démat

Par délibération du 06/01/2014, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement à compter du 31 décembre 2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Beaujolais nouveau

La soirée beaujolais se précise et son organisation avance bien. Comme pour les précédentes éditions, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants : le repas hors boissons serait de 13€ pour les Écuriots, de 15€ pour les

personnes extérieures. L'apéritif et le café seraient offerts par la commune. L'eau plate ou pétillante en bouteille serait vendue 0.50€ ; la bouteille de champagne à 18€ et le beaujolais rouge ou rosé à 7€ la bouteille. Suite aux demandes de famille, les enfants peuvent-ils bénéficier d'un tarif préférentiel ? Monsieur le Maire propose une gratuité pour les enfants de moins de 6 ans et un demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans. Madame Désirant remarque que cette gratuité et ce demi-tarif complique la gestion tant sur le plan organisation que sur le plan comptable. Madame Stephan remarque que l'animateur de la soirée a fait une réservation pour sa femme et ses enfants et que celui-ci a payé plein tarif sans connaître l'âge des enfants. Madame Stephan et Monsieur Frapart Yves demandent à ce que la participation de l'animateur soit revu lors de la soirée. Monsieur Frapart Yves regrette qu'il n'y ait pas eu de précision sur les tarifs enfants et sur leur présence sur le bulletin d'inscription. Monsieur Frapart Stéphane remarque que la demande concernant les enfants a été faite après la distribution des bulletins. Les modalités d'inscriptions devront être revus pour les prochaines éditions.

Madame Désirant remarque qu'à ce jour seuls 2 enfants de moins de 12 ans sont inscrits et qu'à priori il n'y aurait pas d'enfants de moins de 6 ans. A ce jour, 41 écuriots, 39 extérieures et 2 enfants de moins de 12 ans sont inscrits. Les élus supposent qu'il n'y a pas d'enfants de moins 6 ans.

Concernant le choix du traiteur, Monsieur le Maire informe les élus des possibilités concernant le choix du traiteur. Le relais de la Coole propose un repas pour 14€ par personne, Monsieur Pelletier se propose d'organiser tout le repas pour 10€ par personne. Madame Stephan rappelle le menu du traiteur Leclerc qui s'élève à 12.65€ par personne dessert compris, auquel du pain sera à rajouter. Madame Désirant demande si tout est présenté sur assiettes ou sur plateaux. Pour le Relais de la Coole, seule la charcuterie est présentée sur assiette filmée et individuelle, le reste étant sur plateaux. Pour Leclerc, tout est sur plateaux. En ce qui concerne Monsieur Pelletier, Monsieur le Maire pense qu'il présentera sur des assiettes en carton. Monsieur Cartier demande si Monsieur Pelletier gère les achats et la présentation tout seul. Monsieur Frapart Yves soulève le point de la responsabilité civile en ce qui concerne Monsieur Pelletier. Madame Guichon remarque qu'il est bien de faire appel à l'aide de Monsieur Pelletier pour les différentes manifestations mais juge qu'il est difficile au vu de la charge de travail de lui confier la gestion de la soirée Beaujolais. Madame Stephan remarque que pour les propositions du Relais de la Coole et de Monsieur Pelletier, aucune viande n'est proposée contrairement au traiteur Leclerc. Madame Stephan se dit surprise de ces devis, car elle pensait que le choix du traiteur avait été prise lors de la dernière réunion de la commission animation. Monsieur le Maire rappelle qu'il est préférable d'étudier plusieurs propositions comme pour tous les autres projets.

Madame Stephan demande si Monsieur Pelletier fournit toujours les couverts. Madame Désirant propose d'en prêter si besoin. Monsieur le Maire indique que les verres seront achetés par la commune et éventuellement des assiettes. Madame Stephan remarque que l'apéritif n'a pas été abordé. Il est donc décidé de refaire une sangria.

Après concertation, le conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire. Le conseil choisit à la majorité et opte pour le traiteur Leclerc avec l'achat de 40 baguettes de pain supplémentaires.

Une réunion de préparation de cette soirée sera programmée. Un mail sera envoyé à tous les conseillers pour les informer de cette date ainsi que de l'heure de rendez-vous pour la préparation de la salle des fêtes le 19 novembre.

Rectification DM4

La délibération de la DM4 (attribution des montants ajoutés au BP 2022 aux restes à réaliser de 2021), consistait à ajouter le numéro de l'opération aux crédits votés lors du vote du BP 2022, comme suit :

- article 2111 : achats de terrains, il convient d'attribuer la somme de 10 835€ de l'article 2111 à l'article 2111 opération 76 « achat de terrain » (pour un montant total de cette opération de 9 165€ RAR+ 10 835€ = 20 000€)

- article 2158 : autres matériels et outillage, il convient d'attribuer la somme de 1 250€ de l'article 2158 à l'article 2158 opération 12 « signalisation » (soit un montant total de 600€ RAR + 1 250€ = 1 850€ pour cette opération)

Toutefois, Monsieur le Maire précise aux élus que la Trésorerie nous informe que seul le changement d'écriture de l'opération 12 « signalisation » est nécessaire. Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler l'écriture de l'opération 76 « achat de terrains » sur la DM4.

DM5

Monsieur le Maire informe les élus de la réception du montant du prélèvement FPIC 2022 (Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales). Celui-ci a largement augmenté par rapport à 2021. Il s'élève à 9 241€ contre 7 735€ en 2021. Or, lors du vote du BP 2022, le Conseil Municipal n'a budgétisé que 8 000€. Un mouvement de fonds à l'intérieur de la section des dépenses de fonctionnement est recommandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer la somme de 1 250€ de la manière suivante :

Article 615231 Voirie : -1 250€

Article 7392221 FPIC : +1 250€

Vidéo protection

Suite aux récentes incivilités, Monsieur le Maire a reçu les gendarmes afin de connaître la procédure pour éventuellement faire installer des caméras de vidéo protection dans le village. La mise en place de caméras de vidéo protection peut être financée par des subventions de la région, du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et la DETR. Le projet d'implantation des caméras réalisé par la Gendarmerie est présenté aux élus. Monsieur le Maire les informe qu'aucun tarif n'est communiqué à ce jour, les caméras étant positionnées aux entrées du village, au centre du village et une à l'aire de jeux. Monsieur Cartier remarque qu'il est dommage de ne pas avoir un début de projet budgétisé afin de pouvoir prendre position. Monsieur le Maire indique que les gendarmes aident aux choix des lieux d'implantation des caméras mais que l'installation est réalisée par une société extérieure. De plus, la commune reste seule décisionnaire sur le nombre de caméras qu'elle souhaite implantées. Monsieur le Maire indique également que chaque caméra devra être raccordée par la fibre et qu'un local sécurisé et dédié au stockage vidéo doit être prévu. Seules 2 personnes seront habilitées à consulter les données enregistrées ainsi que la Gendarmerie. Un registre doit être tenu. Monsieur Frapart Yves remarque qu'un devis d'implantation caméras par caméras serait peut-être judicieux si la commune décide d'installer les caméras au fur et à mesure. Afin d'obtenir des devis d'installation et de déposer les dossiers des différentes subventions, une délibération doit être prise. Après discussion, le conseil municipal décide de reporter la décision à la prochaine réunion de conseil.

Madame Désirant en profite pour demander comment la commune se positionne sur l'éclairage public. Monsieur le Maire informe que la Gendarmerie n'est pas favorable à l'extinction totale de l'éclairage public. Monsieur le Maire propose une baisse de l'intensité lumineuse de tous les réverbères à LED. Madame Guichon demande qu'elle est la limite de la baisse d'intensité que l'on peut demander au SIEM. On peut descendre jusqu'à 10% de la luminosité optimale mais la plupart des communes optent pour 20%. En ce qui concerne les réverbères avec les ampoules à sodium, ce procédé ne peut être réalisé, le changement des ampoules à sodium par des ampoules à LED est donc nécessaire. Monsieur le Maire informe les élus que le coût de cette opération est estimé à 600€ par réverbère soit un coût total de 30 000€. Au vu de ce montant, aucuns travaux ne pourront être engagés et réalisés cette année.

Réfection mur de la salle des fêtes côté logement communal

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des élus que le crépis du mur de la salle des fêtes donnant dans la cour du logement communal se fissure et menace de tomber depuis plusieurs années. Il est urgent de faire les réparations. Monsieur le Maire présente les 2 devis sur les 3 demandés au conseil, et précise qu'un complément d'informations sera fait sur l'un des devis jugé trop imprécis. La décision sur la réfection du mur sera prise ultérieurement. Monsieur Frapart Stéphane note également qu'il serait opportun de voir également pour la façade côté rue du logement communal. L'encadrement d'une des fenêtres est visible et serait susceptible de se déchausser. Afin d'éviter les risques de ponts thermiques et d'infiltration, une solution temporaire devra être trouvée. Monsieur Frapart Yves demande à ce que la commission travaux se réunisse afin que tous les élus qui le souhaitent puissent constater les dégâts.

Élagage rue du mazin

Depuis 3 ans, l'élagage des arbres rue du mazin n'a pas été effectué. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises écuriotes. Monsieur le Maire explique que pour le premier, l'entreprise s'occupe de tout et donne le broyat à la commune alors que pour le second seul l'élagage est réalisé, charge aux employés communaux de s'occuper du broyage. Il est difficile de comparer ces 2 devis. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus qu'il a également demandé des devis pour la location d'une nacelle et d'une élagueuse afin que les employés communaux réalisent eux-mêmes l'élagage comme cela avait été fait au terrain de jeux. Monsieur le Maire rappelle également que Monsieur Simon doit repasser ses permis afin de pouvoir utiliser la nacelle. Madame Stephan et Monsieur Frapart Yves demandent que soit demandé un second devis à l'entreprise Ver'tige ne mentionnant que l'élagage afin de pouvoir faire une étude plus juste des devis. Madame Guichon demande une estimation du coût de travail des employés si ceux-ci sont amenés à réaliser l'élagage ou à aider au broyage. En tout état de cause, les travaux ne pourront être faits avant la fin de l'année.

De plus, Monsieur le Maire soulève également le problème du tracteur. Suite à un problème technique pour lequel celui-ci a été envoyé en réparation 2 fois, le souci de la prise de force persiste. Monsieur le Maire émet des doutes sur la réparation de celui-ci et indique avoir pris contact avec un expert de la marque qui passera le 8 novembre afin de donner un second avis. Monsieur Frapart Yves demande l'âge du véhicule. Monsieur le Maire indique qu'il a peu près 15 ans et que pour l'instant il peut toujours être utilisé en traction.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur l'Animation Halloween. 45 enfants et 29 adultes ont participé à cette animation. Pour le plus grand plaisir des jeunes écuriots, 36 kgs de bonbons ont été récoltés et partagés. Madame Stephan demande si des photos ont été prises. Monsieur le Maire regrette ne pas y avoir pensé et demandera aux parents accompagnateurs s'ils en ont pris et s'ils peuvent en envoyer quelques-unes à la mairie pour le prochain bulletin communal.

Concernant la commémoration du 11 Novembre, Monsieur le Maire invite les conseillers et tous les écuriots à se joindre à lui devant le monument aux morts à 11h00. Monsieur le Maire précise qu'une information communale sera faite et distribuée mercredi au plus tard.

Monsieur le Maire fait lecture du courriel reçu de l'Équip'Coole concernant la mise à disposition de la salle des fêtes et club house. Monsieur le Maire informe de l'avancée du projet de la micro-crèche. Le dossier est passé en commission le 20 octobre et les travaux devraient débuter prochainement. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec un avocat afin de réaliser le bail commercial pour une signature début décembre voire début janvier 2023. Monsieur le maire rappelle également que les locaux sont encore pleins et que malgré ses nombreuses relances, il reste sans réponse de Monsieur Vétu. Monsieur le Maire constate avec regret que certains produits alimentaires sont malheureusement périmés.

Monsieur le Maire propose aux élus de prendre contact avec les communes du nord de la France sinistrées suite au passage de la tornade sous réserve de l'approbation de Messieurs Vétu et Valentin. Plusieurs élus trouvent l'idée judicieuse. Monsieur Cartier propose également au vu des conditions de vie actuelles en Ukraine s'il ne serait pas possible d'envoyer les vêtements directement là-bas.

Monsieur Frapart Yves confirme l'accord de principe avec les associations de l'aérodrome qui se proposent de mettre à disposition le Club House temporairement aux associations du village. Cependant, Monsieur Frapart Yves indique qu'en cas de manifestations des associations de l'aérodrome, certaines activités pourront être décalées. Monsieur le Maire informe que plusieurs membres d'associations refusent de se rendre au Club House, et qu'ils ne peuvent pas y stocker leur matériel. Monsieur Frapart Yves contacte Monsieur Coutureau afin de programmer les activités de l'Équip'Coole au Club House. Ces activités pourront débuter, de façon temporaire, à partir du 15 novembre jusqu'à la réunion des associations. La question du chauffage du Club House est soulevée et sera vue lors de la réunion.

Une proposition de réunion avec 2 ou 3 dates différentes sera faite aux différentes associations et intervenants pour la semaine 48 (du 28 novembre au 02 décembre).

Monsieur Frapart Yves fait un point sur la réunion de l'aérodrome du matin même au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Malotet, responsable des bassins versants sur la région et créateur du parc de Coolus. Celui-ci l'a informé que le chemin qui va d'Écury au Radouaye au circuit dans Coolus existe. Par conséquent, la réflexion sur le projet d'un circuit VTT va être relancée. Monsieur Frapart Yves espère que ce projet reliant Chalons à Écury en vélo soit opérationnel au printemps prochain.

De petits travaux sur les bâtiments de l'aérodrome seront également à prévoir. L'année prochaine, il faudra penser au compactage.

Monsieur le Maire informe que nous sommes toujours en attente de la livraison des illuminations de Noël et informe le conseil que Monsieur Pierre qui installe les illuminations loue la nacelle la semaine prochaine. La boîte aux lettres du Père Noël sera, quant à elle, installée par Monsieur Royer la semaine prochaine près de la machine à pain. Madame Stephan constate que cet espace est rempli de toiles d'araignées et demande si un coup de balai peut être passé.

Madame Stephan demande comment sera décoré le village cette année et quand cela sera-t-il fait. Madame Désirant regrette que les derniers événements aient retardé voire empêché les préparatifs de Noël. Le sapin sera installé fin novembre.

Madame Stephan demande quand aura lieu la plantation au bois des Petits Écuriots et combien il y aura de sapins cette année.

Madame Stephan demande quand sera abordé les vœux 2023. Monsieur le Maire en parlera à la prochaine réunion de conseil.

Madame Désirant remarque que les bordures pour les prêtres ne sont toujours pas mises en place. Monsieur le Maire indique que Monsieur Royer a commencé la pose des chapeaux, qu'il ne travaille qu'à mi-temps et que de plus, l'achat d'une colle spécifique pour ses bordures doit-être fait afin qu'elles soient installées de façon pérenne.

Madame Désirant et Monsieur le Maire informent les élus que des nids de frelons asiatiques ont été signalés dans plusieurs domiciles. La commune possède plusieurs noms d'entreprises spécialisées dans l'éradication de ces nuisibles qu'elle mettra à disposition des personnes qui en ont besoin. Madame Désirant remarque que cette intervention reste à charge des habitants concernés et que le montant de celle-ci semble élevé. Madame Désirant demande si la commune ou la communauté de commune ne pourrait pas en prendre une partie en charge.

Madame Guichon représentant Monsieur Mexique demande si la voiture de l'employé communal était toujours garée dans la grange. Monsieur le Maire informe qu'il a donné son accord pour qu'elle reste là le temps de la vente.

Madame Guichon demande les suites apportées sur le sujet de « La Payotte ». Monsieur Cartier s'interroge sur l'absence de Monsieur Vansantberghe qui devait venir informer le conseil des suites de ce dossier. Monsieur le Maire et Madame Stephan expliquent aux élus qu'un premier rendez-vous avait été fixé mais que Monsieur Servenay l'avait annulé et que depuis aucune information n'avait été apportée par Monsieur Vansantberghe.

Prochaines réunions :

Réunion citoyenne aérodrome : mercredi 16 novembre à 18h30 à la mairie

Préparation soirée Beaujolais : samedi 19 novembre à 14h00 à la Salle des Fêtes

Réunion information production énergie photovoltaïque : vendredi 25 novembre à 18h30 à la Salle des Fêtes

Installation décoration de Noël dans le village : samedi 26 novembre à 9h00 à la mairie